

Bicentenaire de la Révolution Française

Bloc de format vertical 78 x 105
Composé de 4 timbres de format vertical 21,45 x 36
Dessiné et gravé en taille-douce par Jacques Gauthier



Vente anticipée le 13 octobre 1990 :
à Beaune (Côte d'Or)
pour Gaspard Monge;
à Vého (Meurthe et Moselle)
et Paris pour l'abbé Grégoire;
à Paris pour la création
du drapeau tricolore;
à Port-sur-Saône (Haute-Saône)
pour la création
des départements français.
Vente générale le 29 octobre 1990

Dans la série commémorative de la Révolution française, ce bloc associe deux grandes figures et deux créations symboliques toujours vivantes dans notre vie de citoyen.

Gaspard Monge (1746-1818)

Fils d'un marchand forain, Gaspard Monge montre très tôt les prédispositions d'un esprit scientifique et d'un cœur généreux. Il a vingt ans lorsqu'il crée la géométrie descriptive, n'en a guère trente-quatre lorsque l'Académie des sciences l'accueille en 1780. Monge contribuera à la fondation de l'École normale et de l'École polytechnique. Devenu ministre de la Marine en 1792, il organisera la poudrerie et la fonderie des canons. Sa notoriété est telle que Bonaparte lui demande de l'accompagner en Égypte où il deviendra président de l'Institut du Caire. Plus tard, il sera fait sénateur.

Abbé Grégoire (1750-1831)

Cet élève des jésuites à Nancy prône très tôt la tolérance et la fraternité; fidèle aux enseignements de sa religion, il sera un défenseur opiniâtre des droits des minorités. Grâce à lui notamment sera proclamée, le 27 septembre 1791, la pleine citoyenneté des juifs de France. Président

en 1790 de la Société des amis des Noirs, il plaidera énergiquement leur cause. L'abbé Grégoire participera à l'élaboration de la Constitution civile du clergé, devenant l'un des premiers évêques constitutionnels dans le Loir-et-Cher. Membre du Comité de l'instruction publique, on le trouve à l'origine de la fondation du Conservatoire des arts et métiers. Il obtiendra, en 1795, la liberté des cultes.

A nouvel ordre, nouvel emblème et nouvel équilibre :

Création du drapeau tricolore

La Monarchie n'ayant pas institué l'unité administrative et linguistique de la France, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'absence de drapeau national jusqu'à la Révolution. Très variés, les drapeaux militaires aux couleurs diverses portaient souvent une croix blanche. Le 17 juillet 1789, sur initiative de La Fayette, la garde nationale de Paris adopte la cocarde tricolore : le blanc, couleur du roi, le bleu et le rouge, couleurs de la ville de Paris. Le drapeau tricolore, sur proposition de Mirabeau, sera imposé à la Marine par décret du 22 octobre 1790. C'est après la proclamation de la République qu'apparaîtra le drapeau actuel aux trois couleurs.

Création des départements français

La division de la France en départements, décidée par l'Assemblée constituante le 26 février 1790 - d'après un projet de Sieyès et de Thouret -, répondait certes, à travers une revendication souvent formulée dans les cahiers de doléances, aux commodités exigées par les administrés - se rendre au chef-lieu en une journée de cheval - mais assurément aussi à un motif politique. En effet, la départementalisation effaçait sur le sol même, la trace des particularismes locaux, des privilèges. Il faut reconnaître toutefois que le comité chargé du nouveau découpage eut la sagesse de ne pas bouleverser de fond en comble le cadre dans lequel les populations étaient habituées à vivre. Les noms des départements seront inspirés de la géographie (noms de rivières, montagnes). La fixation des chefs-lieux provoquera certes des rivalités entre villes. En 1790, la France est formée de 83 départements. Depuis lors le département n'a fait que prendre une réalité fondamentale dans l'Administration française.

Ministère des PTT • 1990 - N° 38

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'Administration.